Fiche de données de sécurité

conforme à la Directive 2001/58/CE

POLYTANOL

INTERTORESA AG

Référence : PR-1114743
Version: / CH / 00.00.0000

Date d'impression : *08.08.2008*

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Informations sur le produit

Nom commercial	:	**POLYTANOL**
Utilisation recommandée	:	rodenticide
Société	:	Intertoresa AG Bodenackerstrasse 53 4657 Dulliken
Téléphone	:	+41627892900
Téléfax	:	+41627892901
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	:	+41627892365
en dehors des heures de bureau :		+41412262576

2. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : boulette

Composants dangereux	No.-CAS	No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) R	Concentration
phosphure de calcium	1305-99-3	215-142-0	T+, F, N	15/29, 28, 50	15 %

Phrase(s) R Voir chapitre 16.:

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques et extrêmement inflammables.
Toxique en cas d'ingestion.
Très toxique par inhalation.
Irritant pour les yeux et la peau.

4. PREMIERS SECOURS

Contact avec les yeux	:	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Contact avec la peau	:	Laver à fond à l'eau et au savon. Consulter un médecin.
Inhalation	:	Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Pas de traitement par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Appeler aussitôt un médecin. Air frais, éventuellement respiration d'oxygène ou inhalation d'un aérosol à base de glucocorticoïdes (par ex. Ventolair®). vérifier la circulation, les poumons, le fonctionnement du foie et des poumons. Consulter un médecin en cas de doute.
Ingestion	:	Appeler immédiatement le médecin.

Avis aux médecins

Symptômes	:	Les symptômes aigus lors d'inhalation du gaz sont les suivants: nausées, vomissements, diarrhée, torpeur, chute de la tension artérielle, crampes. Après une absorption pérorale, douleurs gastro-intestinales. Mêmes symptômes qu'après une inhalation d'hydrogène phosphoré.
Traitement	:	Surveiller la circulation sanguine, éventuellement traitement de choc. En cas d'arrêt respiratoire procéder à la respiration artificielle. En cas d'arrêt cardiaque ou de papillotements, massages cardiaques extrathoraciques. Traiter les crampes de manière symptomatique. Prise de corticoïde fortement dosé en cas de menace d'oedème pulmonaire. Si nécessaire, compenser l'électrolyte. Remarque: en cas d'intoxication à l'hydrogène phosphoré, des temps de latence plus longs doivent être pris en compte, une paralysie respiratoire peut survenir très rarement également au bout de 24 heures.
Renseignement : La Suisse	:	Centre toxicologique suisse 8032 Zurich, service de l'information de secours: Téléphone. 145 (044/2515151), fax 044/2528833

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié	:	- dioxyde de carbone Sable sec
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	:	Eau Mousse
Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	:	Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles	:	Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes sans protection. Veiller à assurer une aération suffisante.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.
Méthodes de nettoyage	:	Procéder au ramassage du produit sec et le déposer dans un récipient adéquat bien fermé. Eviter le dégagement de poussières. Les récipients fermés ne doivent pas être étanches aux gaz.
Conseils supplémentaires	:	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles, couper le moteur, ne pas fumer.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Précautions pour la manipulation sans danger	:	Conserver sous clé. Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette. Pratiques générales d'hygiène industrielle. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Stockage

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais bien ventilé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération.
Précautions pour le stockage en commun	:	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Valeur limite - 8h		Mise à jour	
		[ppm]	[mg/m3]		
phosphanes	7803-51-2				

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire	:	- en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire
Mesures générales de protection	:	Eviter d'inhaler des vapeurs, des aérosols et des brouillards de pulvérisation Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Mesures d'hygiène	:	Après le travail, laver la figureet les mains avec de l'eau et du savon.
Protection des mains	:	- gants en PVC ou PE
Protection des yeux	:	- lunettes avec protection latérale
Protection de la peau et du corps	:	Vêtements de protection à manches longues

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Etat physique	:	solide
Couleur	:	rouge-brun
Odeur	:	odeur de carbure

Autres données

Point de fusion (décomposition)	:	env. 1.600 °C
Limite d'explosivité, inférieure	:	1,79 % (v)
Densité	:	2,5 g/cm3
Masse volumique apparente	:	1,35 g/cm3

Solubilité dans l'eau	:	soluble Décomposition spontanée
pH	:	12,6

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Décomposition thermique	:	> 1.600 °C
Conditions à éviter	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Réactions dangereuses	:	Réactions dangereuses: Décomposition dans l'eau (humidité de l'air), acides et solutés d'oxydation entraînant la formation de phosphin et de diphosphine s'enflammant spontanément à l'air.
Produits de décomposition dangereux	:	- hydrogène phosphoré

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50, rat: 72 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50, rat / 4 h: 0,09 mg/l
Irritation de la peau	:	irritant
Irritation des yeux	:	irritant

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Remarques	:	Lors de l'utilisation, en raison de l'humidité de l'air et du sol, de l'hydrogène phosphoré se forme; celui se transforme en peu de temps à cause de l'oxydation en acide phosphoreux et phosphoré ou en phosphates non toxiques.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit	:	Si des restes subsistent, ceux-ci doivent être enfouis dans le sol à environ 20-30 cm de profondeur. Ne pas conserver ou éliminer en aucun cas des restes dans des récipients fermés (par ex. poubelles) puisqu'un mélange gaz-air explosif se forme. Ne jamais éliminer les restes de POLYTANOL avec les ordures ménagères oudans les égouts.
Emballage	:	Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dansune décharge.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR

Numéro ONU	:	1360
Indication de danger	:	PHOSPHURE DE CALCIUM
Classe	:	4.3
Groupe d'emballage	:	I
Nº de danger :	:	X462
Étiquettes ADR/RID	:	4.3; 6.1

RID

Numéro ONU	:	1360
Indication de danger	:	PHOSPHURE DE CALCIUM
Classe	:	4.3
Groupe d'emballage	:	I
Nº de danger :	:	X462
Étiquettes ADR/RID	:	4.3; 6.1

IMDG

Numéro ONU	:	1360
Indication de danger	:	PHOSPHURE DE CALCIUM
Classe	:	4.3
Groupe d'emballage	:	I
Étiquettes ADR/RID	:	4.3; 6.1

IATA_C

Numéro ONU	:	1360
Indication de danger	:	PHOSPHURE DE CALCIUM
Classe	:	4.3
Groupe d'emballage	:	I
Étiquettes ADR/RID	:	4.3; 6.1

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE : Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et au GefStoffV (RFA).

Revision : Verf. BLW 070427

Symbole(s)	:	T+	très toxique
		F	hautement inflammable
Phrase(s) R	:	15/29	Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques et extrêmement inflammables.
		25	Toxique en cas d'ingestion.
		26	Très toxique par inhalation.
		36/38	Irritant pour les yeux et la peau.
Phrase(s) S	:	1/2	Conserver sous clef et hors portée des enfants.
		7/8	Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.
		13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
		22	Ne pas respirer les poussières.
		25	Éviter le contact avec les yeux.
		28.1	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau.
		35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
		36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
		43.5	En cas d'incendie utiliser un produit extincteur a sec ou du sable. Ne jemais utiliser d'eau.
		45	En cas d'accident ou de malaise, consulter

		immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
	46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
	63	En cas d'accident par inhalation, transporter la victime hors de la zone contaminée e la garder au repos.

Conseils supplémentaires : Respecter les recommandations d'emploi afin d'éviter des risques pour l'homme et l'environnement.
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
Changer les habits de protection quotidiennement.

Législation nationale

Classe de stockage (VCI) : 4.3 Matières dégageant des gaz inflammables au contact de l'eau.

16. AUTRES DONNÉES

Liste des types de risques particuliers selon le chapitre 2 :

phosphure de calcium

15/29	Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques et extrêmement inflammables.
28	Très toxique en cas d'ingestion.
50	Très toxique pour les organismes aquatiques.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits en matière de sécurité. Elles ne sauraient donc constituer un engagement de notre part sur des propriétés précises ni sur la composition de ces produits. Il appartient à l'utilisateur de s'assurer que les produits sont adaptés à un domaine d'application particulier ou à une utilisation déterminée. Ces informations n'engagent en aucune façon notre responsabilité en cas de dommages liés à leur utilisation. En tout état de cause, seules nos conditions générales de vente sont applicables.

(||) Désigne toute modification par rapport à la version précédente de cette Fiche de Sécurité